



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

Étaient présents :

- Kévin Roy
- Mélanie Laviolette
- Benoit Champagne
- Annie Goudreau
- Jacinthe Malo
- Mélissa Grenon
- Christian Heppell

Corinne Payne, directrice générale
Emmanuella Blé, secrétaire générale

Absences :

- Anne-Marie Martel
- Stéphanie Rochon, directrice des communications et des affaires publiques

Le 7 novembre 2022, à 18h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Kévin Roy.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée générale extraordinaire et élections
4. Suivi de dossier Bâtiment administratif
5. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2211 — CE — 1915

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ÉLECTIONS

La secrétaire générale présente les résultats des élections pour les postes vacants au Comité exécutif et au Comité d'éthique et de déontologie à l'issue de la période de mise en candidature. Aucune candidature n'ayant été reçue, et les règlements généraux (article 6.5.2 f) étant à l'effet que des candidatures éligibles peuvent, et non doivent, être reçues séance tenante lors de la prochaine assemblée générale de la FCPQ, elle demande aux membres des instructions quant à la tenue des élections le 19 novembre 2022.

APRÈS DISCUSSIONS :

RÉSOLUTION #2211 – CE — 1916

Il est proposé par Christian Heppell
Et résolu à l'unanimité

DE convoquer une Assemblée générale extraordinaire le 19 novembre 2022 en vue de tenir des élections visant à combler les postes vacants au Comité exécutif et au Comité d'éthique et de déontologie de la FCPQ.

ADOPTÉ

4. SUIVI DE DOSSIER BÂTIMENT ADMINISTRATIF

La directrice générale fait état de l'avancement des démarches concernant la vente du bâtiment de la FCPQ.

CONSIDÉRANT la résolution #2204 — CE — 1855 du 30 avril 2022 autorisant les démarches pouvant mener à la vente du bâtiment de la FCPQ avec l'aide de ressources professionnelles dans le domaine;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette résolution, un mandat a été confié à l'agence de courtiers immobiliers CBRE Limitée en vue de procéder à la mise en marché du bâtiment de la FCPQ et la relocalisation des bureaux de la FCPQ dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en marché du bâtiment de la FCPQ a conduit à une offre d'achat aux conditions indiquées dans le mandat de vente;

CONSIDÉRANT QUE l'offre achat reçue par la FCPQ ne peut être acceptée que dans un court délai, à défaut de quoi elle devient nulle et non avenue;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mélanie Laviolette

D'autoriser la directrice générale à procéder aux négociations nécessaires en vue de la vente du bâtiment aux conditions suivantes :

- Prix d'achat de 650 000\$;
- Signature de l'acte de vente à partir du 1^{er} avril 2022;
- Prise de possession flexible afin de faciliter la relocalisation des bureaux de la FCPQ après la vente;
- Possibilité de location du bâtiment après la passation de titre, jusqu'au déménagement de la FCPQ dans ses nouveaux bureaux.

et

D'autoriser la directrice générale à accepter ou refuser l'offre d'achat, selon les circonstances.

ADOPTÉ sur division

Jacinthe Malo demande le vote sur la proposition de Mélanie Laviolette.

Pour : 5

Contre : 1

Jacinthe Malo note sa dissidence.

Annie Goudreau quitte la rencontre à 18h34.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre point n'étant soulevé;

RÉSOLUTION #2211 – CE – 1917

Il est proposé par Benoit Champagne
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 18h35.

ADOPTÉ



Kévin Roy, président



Corinne Payne, directrice générale